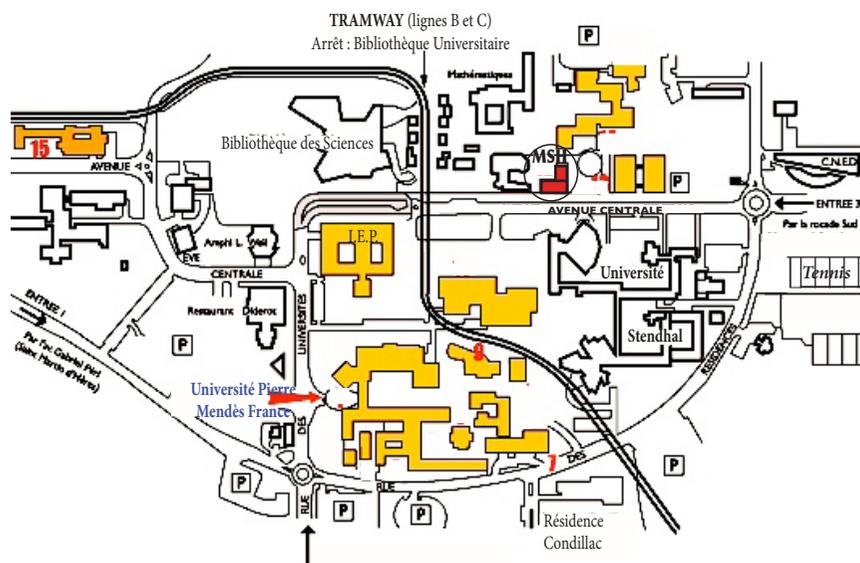




PLAN D'ACCÈS À LA TABLE RONDE FRANCO-RUSSE



1221 avenue centrale - Domaine universitaire
St Martin d'Hères



Dans le cadre des Doctoriales **TABLE RONDE FRANCO-RUSSE**

sur le thème

LES SANCTIONS CIBLEES *au carrefour des droits, international, européen et interne*



*En visioconférence
avec l'Université d'Etat Lobatchevski
de Nijni Novgorod*



MARDI 10 MAI 2011
à 9 heures
Amphithéâtre MSH Alpes

TABLE RONDE FRANCO-RUSSE

LES SANCTIONS CIBLÉES

*au carrefour des droits,
international, européen et interne*

Imagées par le droit onusien au regard de l'inadéquation des sanctions interétatiques traditionnelles du droit international pour faire face aux nouvelles menaces notamment terroristes, les sanctions « ciblées » ou « intelligentes » renouvellent singulièrement l'approche classique des sanctions qui était celle des internationalistes. Elles posent surtout de nouvelles interrogations au premier rang desquelles le nécessaire respect de l'état de droit et des droits fondamentaux des personnes visées par ces sanctions occupe une place cardinale. Au-delà des réflexions politiques et diplomatiques pour une mise en balance plus équilibrée des exigences sécuritaires avec la garantie des droits individuels se développent de nouveaux contentieux, tant au plan interne qu'europpéen. Ainsi le cadre juridique originel proposé par le droit de l'ONU a-t-il dû évoluer sous de multiples pressions, des Etats mais aussi des grandes organisations régionales telles le Conseil de l'Europe qui aura joué un rôle moteur pour dénoncer les risques que font peser l'option du tout sécuritaire dans le recours aux sanctions ciblées. Enfin les décisions individuelles de mise en œuvre de ces sanctions ciblées sont à l'origine de l'émergence, voire de l'inflation, de nouveaux contentieux, au plan interne mais aussi devant les deux juridictions européennes, à l'occasion desquels les juges paraissent osciller entre prudence et audace dans la mise en œuvre de leurs contrôles respectifs.



LE PROGRAMME

• Les sanctions ciblées dans le droit de l'ONU

par Madame Cécile RAPOPORT

Maître de Conférences, Université du Maine

• Les sanctions ciblées et l'articulation entre ordre juridique international et ordre juridique de l'Union

par Madame le Professeur Marie-Françoise LABOUZ,

Chaire Jean Monnet, Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines

• Les sanctions ciblées et le respect des droits de l'homme dans le contentieux de la Cour de Justice de l'Union européenne

par Monsieur le Professeur Romain TINIERE

Université Pierre-Mendès-France Grenoble 2

• Les sanctions ciblées à l'aune de l'expérience suisse

par Madame Valériane MICHEL,

Collaboratrice scientifique au Département Fédéral des Affaires étrangères de la Confédération Helvétique.

Modérateur :

Professeur Catherine SCHNEIDER

Chaire Jean Monnet

Directeur du Centre d'excellence Jean Monnet de Grenoble